

Test de
rendement
provincial 2016
rendu public

Études
sociales
Sources et questions

9^e
année

Alberta  Government

Ce document présente les questions de la version française du test de rendement provincial d'Études sociales 9^e année administré en 2016. Vous y trouverez entre autres le plan d'ensemble du test, la clé de correction ainsi que le niveau de difficulté, la catégorie de notation, l'élément du programme qui est évalué et la description de chaque question. Ce matériel, combiné au [programme d'études](#) et au [bulletin d'information](#), fournit des renseignements qui peuvent être utilisés pour parfaire les pratiques d'enseignement.

Le document [Points saillants sur l'évaluation](#) fournit de l'information au sujet de l'ensemble du test, du plan du test et du rendement des élèves au test de rendement provincial d'Études sociales 9^e année. On y trouve également des observations sur le rendement des élèves par rapport à la norme acceptable et à la norme d'excellence en ce qui a trait à certaines questions tirées du test de rendement d'Études sociales. La meilleure façon d'utiliser les renseignements donnés dans ce document destiné au personnel enseignant consiste à les jumeler aux rapports pluriannuels et détaillés mis à la disposition des écoles sur le site extranet. Les rapports des **Points saillants sur l'évaluation** pour tous les tests de rendement des matières et pour toutes les années évaluées **sont affichés chaque année** à l'automne **sur le site Web d'Alberta Education**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Harvey Stables, Senior Manager, Grade 9 Humanities, à Harvey.Stables@gov.ab.ca;
Nicole Orr, Examiner, Grade 9 Humanities, à Nicole.Orr@gov.ab.ca; ou
Nicole Lamarre, Director, Student Learning Assessments and Provincial Achievement Testing,
à Nicole.Lamarre@gov.ab.ca ou à Provincial Assessment Sector en composant le 780-427-0010.
Pour appeler sans frais de l'extérieur d'Edmonton, composez le 780-310-0000.

L'adresse du site Internet d'[Alberta Education](http://education.alberta.ca) est education.alberta.ca.

© 2018, la Couronne du chef de l'Alberta représentée par le ministre de l'Éducation, Alberta Education, Provincial Assessment Sector, 44 Capital Boulevard, 10044 108 Street NW, Edmonton, Alberta T5J 5E6, et les détenteurs de licence. Tous droits réservés.

Le détenteur des droits d'auteur **autorise seulement les éducateurs de l'Alberta** à reproduire, à des fins éducatives et non lucratives, les parties de ce document qui **ne contiennent pas** d'extraits.

Les extraits de textes **ne peuvent pas** être reproduits sans l'autorisation écrite de l'éditeur original (voir les références bibliographiques, le cas échéant).

Sources et questions du Test de rendement provincial de 2016

Les sources et questions qui apparaissent dans le présent document sont tirées de la version française du Test de rendement provincial d'Études sociales 9^e année de 2016 et sont représentatives des sources et questions que comportent les tests. Ces sources et questions sont rendues publiques par Alberta Education.

Test de rendement provincial 9^e année

2016

Études sociales

Sources et questions

Test de rendement provincial — 9^e année

Études sociales

Livret de sources

Description

Ce test de rendement provincial d'Études sociales 9^e année comprend deux livrets :

- le **livret de sources**, qui contient 13 séries de sources
- le **livret de questions**, qui contient 50 questions à choix multiple

Ce test est conçu pour être fait en 80 minutes, mais tu peux prendre 30 minutes de plus pour le faire.

Tu peux écrire dans ce livret si tu penses que cela peut t'aider.

Assure-toi de noter toutes tes réponses aux questions à choix multiple sur la feuille de réponses qui accompagne le test.

2016

Directives

- Tu **ne peux pas** utiliser de dictionnaire, de thésaurus ou tout autre ouvrage de référence.
- Assure-toi d'avoir un **livret de sources** et un **livret de questions**.

Ce livret de sources est divisé en deux parties :

La première partie, Problématiques pour les Canadiens : droits et gouvernance comprend huit séries de sources. Le **livret de questions** comprend 30 questions à choix multiple (*qui valent 60 % de la note totale du test*) qui sont basées sur ces séries de sources.

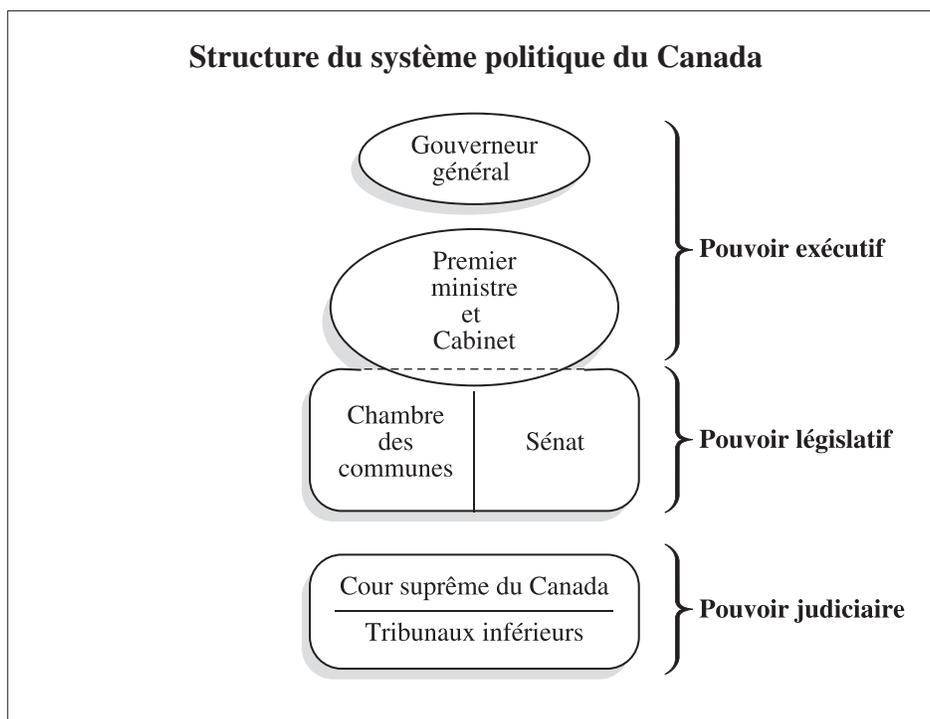
Tu devrais prendre environ 50 minutes pour répondre à ces 30 questions à choix multiple.

La deuxième partie, Problématiques pour les Canadiens : les systèmes économiques du Canada et des États-Unis comprend cinq séries de sources. Le **livret de questions** comprend 20 questions à choix multiple (*qui valent 40 % de la note totale du test*) qui sont basées sur ces séries de sources.

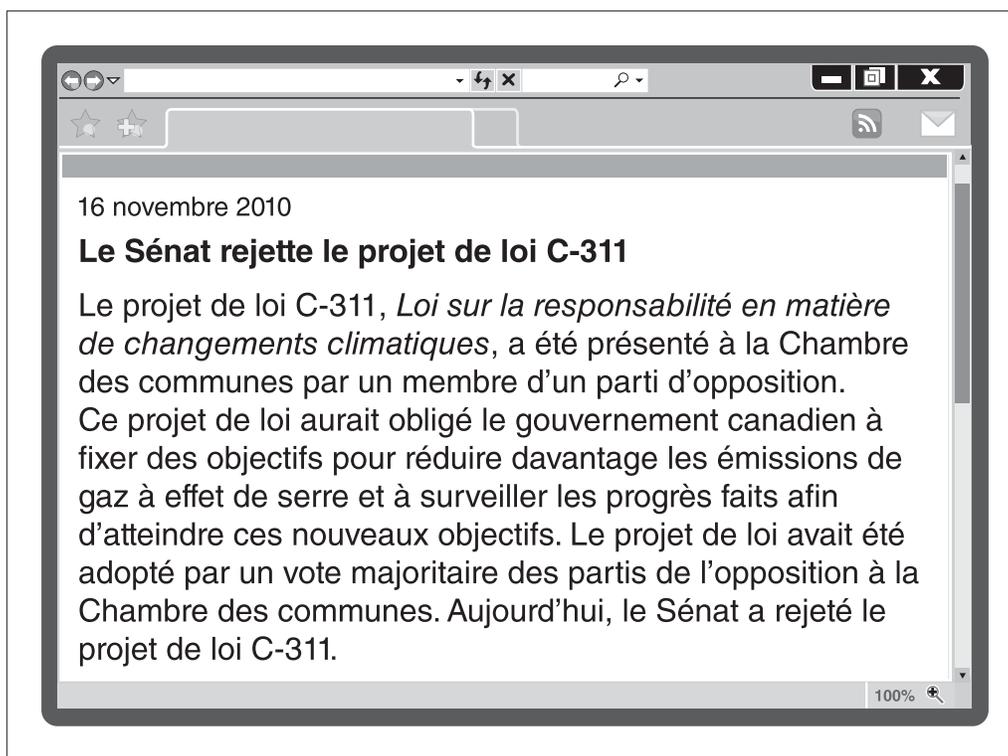
Tu devrais prendre environ 30 minutes pour répondre à ces 20 questions à choix multiple.

I. Les questions 1 à 4 à la page 32 portent sur les sources suivantes.

Source I



Source II



Source III

Les membres des partis de l'opposition à la Chambre des communes croient que le projet de loi C-311 aurait offert une meilleure protection de l'environnement. Nous sommes frustrés de voir que le Sénat l'a rejeté.

Étant donné que le Parti conservateur du Canada avait un gouvernement minoritaire à la Chambre des communes, les partis de l'opposition ont réussi à faire passer le projet de loi C-311. Mais, au Sénat, la majorité des sénateurs, qui sont membres du Parti conservateur du Canada, ont voté contre ce projet de loi. Cela signifie que le projet de loi C-311 n'a pas pu devenir une loi car le Sénat a le pouvoir de déterminer quelles lois sont adoptées.

Membre d'un parti d'opposition

Éditorialiste

Expert en politique

Étudiant à l'université

Le Sénat ne devrait pas avoir le pouvoir d'empêcher l'adoption des projets de loi qui ont déjà été adoptés à la Chambre des communes. C'est ce qui s'est produit dans le cas du projet de loi C-311. On devrait abolir le Sénat parce que les sénateurs ne sont pas responsables face aux citoyens canadiens.

Le Sénat permet de faire une « deuxième analyse sérieuse » des décisions qui sont prises par les députés de la Chambre des communes. Si les sénateurs croyaient que le projet de loi C-311 avait des objectifs qui n'étaient pas dans le meilleur intérêt des Canadiens, ils avaient raison de voter contre le projet de loi.

II. Les questions 5 à 8 à la page 33 portent sur les sources suivantes.

Source I



Source II



Source III

Représentants élus et membres des partis politiques

Les députés devraient voter sur les projets de loi suivant la position de leur parti.

Les programmes politiques définissent la position des partis sur les problématiques.

Le vote selon le parti permet d'adopter les lois et de réduire la durée des débats sur les projets de loi.

Les membres des partis suivent le programme politique de leur parti.

Pour qu'un parti au pouvoir garde le pouvoir, il doit avoir la confiance et l'appui de ses députés.

Les députés devraient voter sur les projets de loi suivant la volonté de leurs électeurs.

Les électeurs bien informés sur les problématiques élisent le meilleur candidat.

Les représentants élus expriment la volonté de leurs électeurs dans le processus législatif.

Les priorités de chaque circonscription peuvent être contraires aux priorités d'un parti politique.

Les députés peuvent être influencés par des lobbyistes quand ils votent des lois.

III. Les questions 9 à 11 à la page 34 portent sur les sources suivantes.

Source I

Quelques points de vue sur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*



Le jeune contrevenant

J'ai fait une grave erreur quand j'ai fait un graffiti sur le mur d'un magasin. Parce que c'est la première fois que je ne respecte pas la loi, j'ai dû faire des travaux communautaires et voir un psychologue plutôt que d'aller devant les tribunaux. J'accepte toute la responsabilité de ce que j'ai fait et je suis content de ne pas avoir de casier judiciaire.



Le policier

J'ai arrêté un jeune qui faisait un graffiti sur un magasin, je l'ai amené au poste de police et j'ai appelé ses parents. Des accusations ont été portées contre lui, mais j'étais d'accord avec le procureur dans ce cas-ci pour ne pas envoyer le jeune contrevenant devant les tribunaux.



La propriétaire du magasin

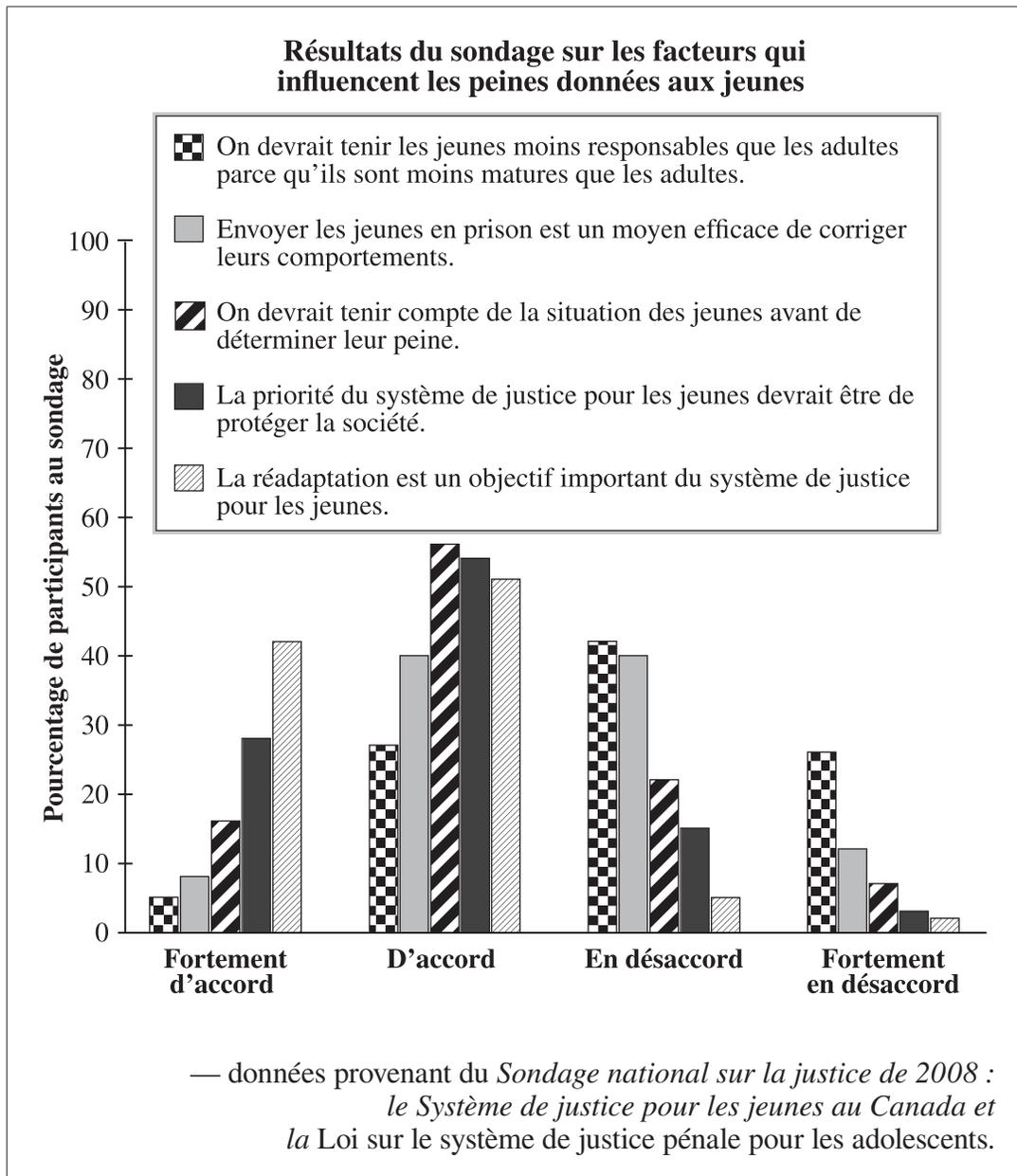
Ce n'est pas la première fois qu'on vandalise mon magasin avec des graffitis. Je pense que la punition qu'on a donnée au contrevenant n'est pas assez sévère. Il aurait dû aller devant un tribunal. Je pense que la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* est trop axée sur les contrevenants et pas assez sur les victimes des crimes.



Une membre de la communauté

Je ne suis pas contente de la peine que le système de justice donne aux jeunes. Les jeunes devraient accepter la responsabilité de leurs actes et devraient être traités de la même façon que les adultes. Je ne me sens pas en sécurité dans ma propre communauté quand des jeunes accusés d'un crime ne sont même pas obligés d'aller devant les tribunaux.

Source II



Latimer, Jeff et Norm Desjardins. Le Sondage national sur la justice de 2008 : le Système de justice pour les jeunes au Canada et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/jj-yj/rr08_jj1-rr08_yj1/rr08_jj1.pdf

IV. Les questions 12 à 15 à la page 35 portent sur les sources suivantes.

Source I

Histoire du Programme canadien de contestation judiciaire

1978 Le gouvernement libéral crée le Programme de contestation judiciaire. Le but du programme est de financer des actions en justice qui impliquent les droits des membres des minorités de langue officielle garantis dans la *Loi constitutionnelle* de 1867.

1982

1985 On ajoute un élément au Programme de contestation judiciaire : il doit maintenant respecter les droits linguistiques décrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

1992 On ajoute un autre élément au Programme de contestation judiciaire : il respecte maintenant les droits à l'égalité décrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

1994

Le gouvernement conservateur abolit le Programme de contestation judiciaire.

Le gouvernement libéral rétablit le Programme de contestation judiciaire.

2006 Le gouvernement conservateur abolit le Programme de contestation judiciaire.

2008 Le gouvernement conservateur remplace le Programme de contestation judiciaire par le Programme d'appui aux droits linguistiques.

Source II

Le Programme de contestation judiciaire a permis à des citoyens de faire entendre leur cause devant les tribunaux. L'argent des contribuables est utilisé pour payer les frais de ces causes. Pourquoi le gouvernement devrait-il payer les frais judiciaires des personnes qui poursuivent le gouvernement ainsi que les frais pour se défendre contre ces personnes? Ça n'a pas de sens.

Source III

Exemples d'actions judiciaires gagnées grâce au Programme de contestation judiciaire

Cause W

Corbiere et autres contre La Reine et la Première Nation des Batchewanas (1999)

Les membres de cette nation qui ne vivaient pas dans leur réserve ne pouvaient pas voter pour choisir leur conseil de bande. Mais, ce conseil de bande les représentait dans leurs revendications territoriales et dans les négociations sur les traités. La Cour suprême du Canada a jugé que l'obligation de résidence décrite dans la Loi sur les Indiens violait les droits des membres de bandes autochtones qui vivaient à l'extérieur des réserves.

Cause X

R. contre Beaulac (1999)

M. Beaulac a été condamné pour meurtre lors d'un procès qui s'est déroulé en anglais. Le juge au procès a jugé que même si les habiletés de M. Beaulac en anglais n'étaient pas parfaites, elles étaient suffisantes. Il a donc refusé la demande de M. Beaulac que son procès se déroule en français. M. Beaulac a fait appel après avoir été jugé coupable de meurtre, en disant qu'il aurait dû avoir le droit d'avoir un procès dans son choix des langues officielles du Canada. La Cour suprême du Canada a jugé que son appel était valide; elle a ordonné un nouveau procès devant un juge et un jury qui parlaient les deux langues officielles.

Cause Y

Lalonde et autres contre l'Ontario

(Commission de restructuration des services de santé) (2001)

Le gouvernement de l'Ontario a décidé de fermer le seul hôpital complètement francophone dans la région d'Ottawa. Plusieurs organismes ont contesté cette décision. La Cour d'appel de l'Ontario a jugé que l'hôpital devait rester ouvert et que sa fermeture violerait le principe non écrit de protection des minorités. L'hôpital était considéré comme un facteur important dans la survie de la communauté minoritaire francophone en Ontario.

Cause Z

R. contre Wu (2003)

M. Wu a été reconnu coupable d'un crime et a été condamné à payer une contravention minimale obligatoire. Mais le juge n'a pas donné de temps à M. Wu pour payer sa contravention et il a donc reçu une peine d'emprisonnement avec sursis de 75 jours. La Cour suprême du Canada a décidé que les personnes qui vivent dans la pauvreté ne devraient pas recevoir de peine d'emprisonnement parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer une contravention.

V. Les questions 16 à 18 à la page 36 portent sur les sources suivantes.

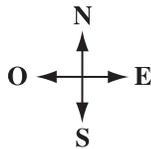
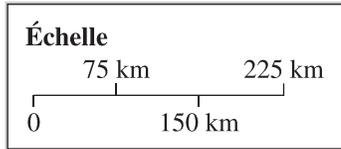
Source I

Reconnaissance politique des droits sur les langues officielles dans l'éducation en Alberta

Moins de reconnaissance	Plus de reconnaissance
<ul style="list-style-type: none"> • 1892 Ordonnance sur les écoles n° 22, section 83 Oblige qu'on enseigne toutes les matières obligatoires en anglais. • 1905 Loi sur les écoles de l'Alberta (Alberta School Act) Quand l'Alberta est devenue une province, la loi de l'Alberta sur les écoles a été adoptée. Mais cette loi ne mentionne pas des droits linguistiques. • 1925 Ordonnance concernant la Loi sur les écoles, section 184 Cette ordonnance permet aux enfants francophones d'aller à l'école en français durant leur première année scolaire; mais à partir de la 3^e année, il y a un maximum d'une heure par jour d'instruction du français. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1867 Acte de l'Amérique du Nord britannique Établit le Canada comme un pays officiellement bilingue et biculturel. • 1968 Amendement à la Loi sur les écoles de l'Alberta Permet l'utilisation du français comme langue d'enseignement jusqu'à un maximum de 50 % de chaque jour d'école. • 1969 Loi sur les langues officielles Affirme que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada. • 1976 Amendement à la Loi sur les écoles de l'Alberta Permet l'enseignement en français pendant un maximum de 80 % de chaque jour d'école. • 1982 Charte canadienne des droits et libertés Garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. • 1993 Amendement à la Loi sur les écoles de l'Alberta Permet l'établissement d'écoles francophones et de conseils scolaires francophones en Alberta.

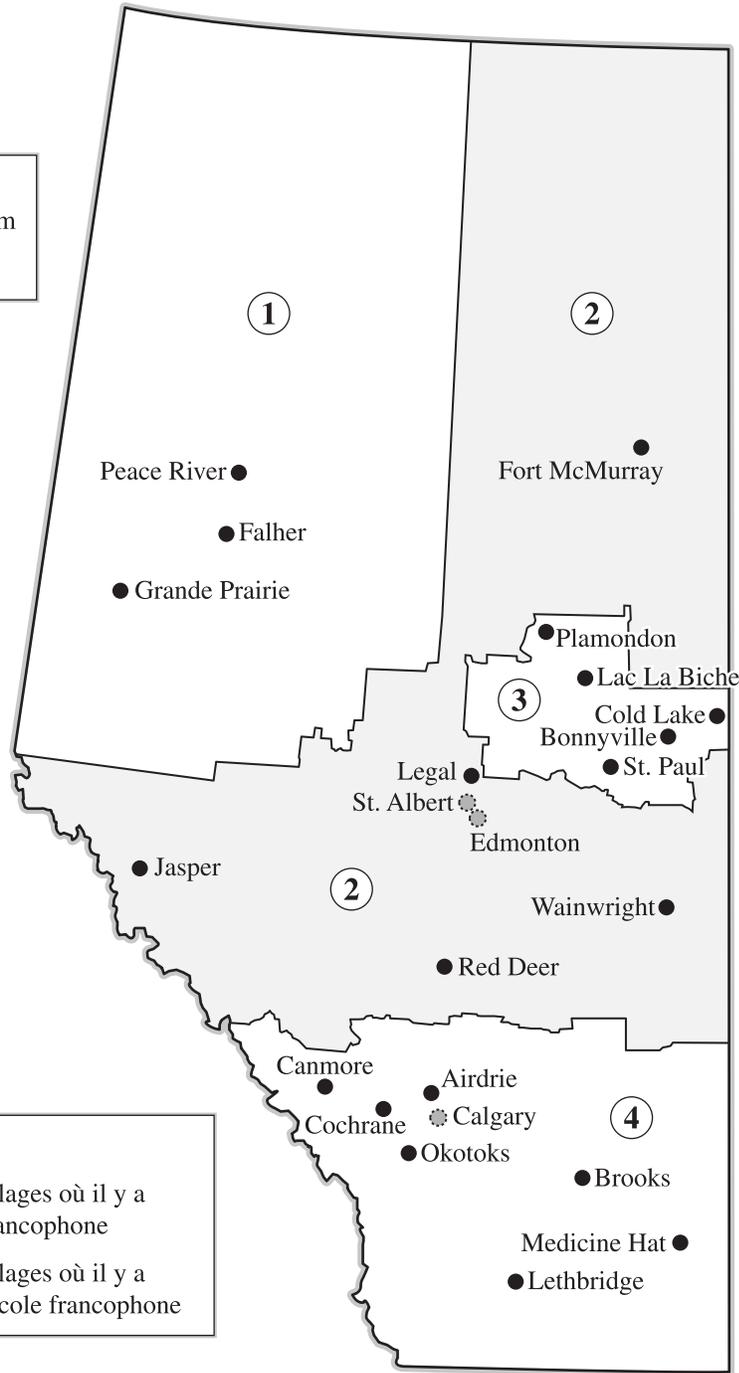
Source II

Écoles et régions scolaires francophones en Alberta, 2014



Légende

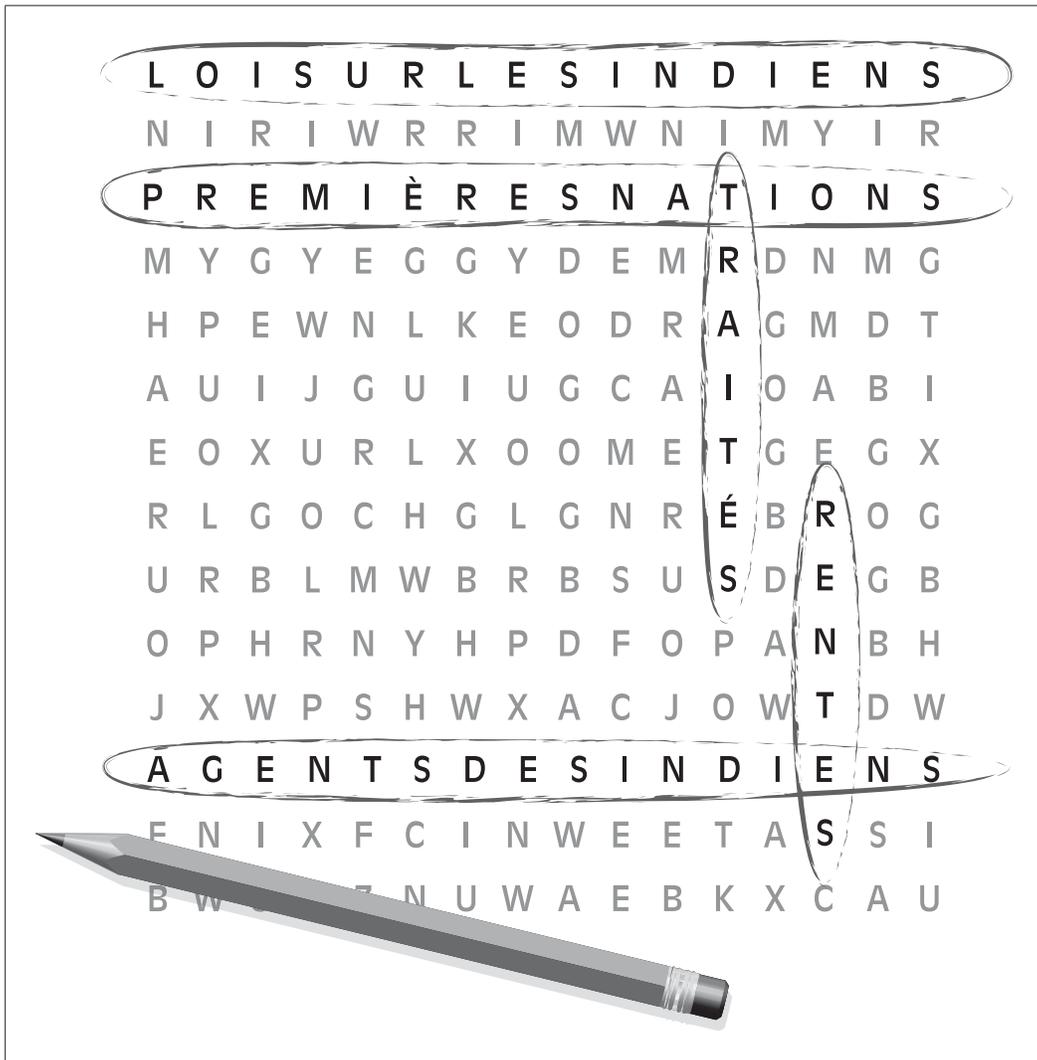
- Villes ou villages où il y a une école francophone
- ⊗ Villes ou villages où il y a plus d'une école francophone



Numéro de région	Région
①	Conseil scolaire du Nord-Ouest, Région n° 1
②	Conseil scolaire Centre-Nord, Région n° 2
③	Conseil scolaire Centre-Est, Région n° 3
④	Conseil scolaire du Sud, Région n° 4

VI. Les questions 19 à 22 à la page 37 portent sur les sources suivantes.

Source I



Source II



Mercredi 12 janvier 2011

Action en justice : 2,7 milliards de dollars demandés par les petits-enfants de femmes qui avaient perdu leur statut d'Indiennes

Jennifer Graham
The Canadian Press
Regina

Pendant des années, Heather Loch s'est sentie mise de côté, sans droit, comme le reste de sa famille, au titre d'Indienne inscrite¹ et aux avantages qui sont associés à ce titre.

Les Indiens inscrits qui travaillent dans une réserve ne paient pas de taxes ni d'impôts. Ils peuvent aussi recevoir de l'aide financière pour faire des études postsecondaires ainsi que des prestations d'assurance maladie complémentaires.

Heather Loch fait partie des 45 000 petits-enfants au Canada qui n'ont pas le statut d'Indiens parce que leur grand-mère s'est mariée à un homme non autochtone. [...]

Elle et sa sœur Charmaine ont entrepris une action en justice, mercredi, afin d'être compensées pour cette situation.

Jusqu'en 1985, les femmes des Premières Nations qui se mariaient avec un homme non autochtone perdaient leur statut d'Indiennes. Un changement à la *Loi sur les Indiens* a permis de corriger cette situation, mais pas complètement. En effet, les femmes qui avaient regagné leur statut pouvaient maintenant le transmettre à leurs enfants. Pourtant, leurs filles ne pouvaient pas transmettre ce statut à leurs enfants si elles étaient mariées à un homme non autochtone. Les hommes gardaient leur statut peu importe avec qui ils se mariaient.

Pendant des années, on a affirmé que cette loi était discriminatoire. Finalement,

l'année dernière, on a adopté une loi qui donne le statut d'Indiens aux petits-enfants des femmes autochtones qui s'étaient mariées à des hommes non autochtones. Cette loi a reçu la sanction royale en décembre.

Mais dans l'action en justice entreprise par les sœurs Loch, on affirme que la loi ne tient pas compte de tous les dommages subis par les petits-enfants. [...]

On affirme aussi que si les petits-enfants avaient bénéficié du statut d'Indiens, ils auraient eu droit à une aide financière pour faire des études postsecondaires. [...]

Merchant², qui veut transformer cette action en justice en un recours collectif³, affirme que l'on doit plus de 2,7 milliards de dollars en taxes et autres, aux petits-enfants des femmes autochtones qui ont perdu leur statut d'Indiennes.

Il affirme que le fait de perdre leur statut a affecté leur vie « de façon profonde et permanente ».

Merchant ajoute que « dans de nombreux cas, cette situation a également eu des impacts sociaux. Ces personnes étaient des membres des Premières Nations à part entière [...] mais elles ne pouvaient pas obtenir le statut d'Indiennes inscrites à cause de la loi en place. Elles n'avaient pas le droit de vote aux élections des conseils de bande ni certains autres avantages sociaux. En conséquence, elles ont eu des dépenses supplémentaires et cela a changé leur vie sur le plan personnel et sur le plan social ».

— traduction de *The Canadian Press*

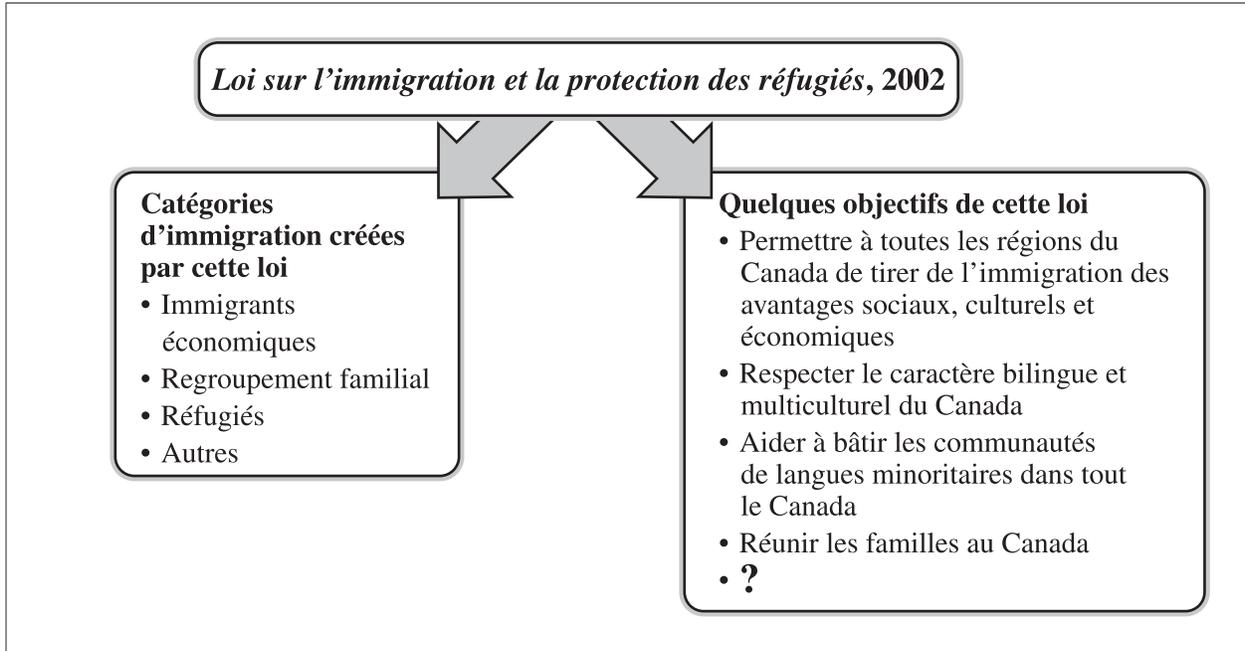
¹Indienne inscrite — femme qui a le statut officiel de membre de sa Première Nation

²Merchant — Tony Merchant, avocat

³recours collectif — action en justice entreprise par une personne ou un petit groupe agissant au nom d'un grand nombre de personnes

VII. Les questions 23 à 26 à la page 38 portent sur les sources suivantes.

Source I



Source II

Comparaison entre les façons d'entrer au Canada

	Visa de visiteur (visiteurs temporaires)	Super visa pour parents et grands-parents (visiteurs de long séjour)	Immigration (résidents permanents)
Durée moyenne du traitement des demandes	<ul style="list-style-type: none"> • Environ cinq semaines • Les citoyens de certains pays peuvent obtenir leur visa à leur arrivée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ huit semaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 15 à 24 mois
Durée de séjour permise	<ul style="list-style-type: none"> • Normalement six mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 24 mois avant de devoir renouveler 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq ans avant de pouvoir renouveler
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • 75 \$ pour une entrée unique • 150 \$ pour une entrée multiple 	<ul style="list-style-type: none"> • 150 \$ pour une entrée multiple avec une durée de dix ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 75 \$ pour le parrain* • 475 \$ pour la personne qui fait la demande • 490 \$ de frais de « Droit de résidence permanente »
Autres exigences	<ul style="list-style-type: none"> • Être en bonne santé • Avoir assez d'argent pour la durée de son séjour 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen médical qui prouve un bon état de santé • Achat d'une assurance maladie privée • Garantie d'obtenir le soutien financier d'un enfant ou d'un petit-enfant au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen médical qui prouve un bon état de santé • Le parrain doit être approuvé avant que la personne puisse demander son visa.

*parrain — personne qui apporte un soutien financier

LETTRES AU JOURNAL

Opinions sur le « Super visa pour parents et grands-parents »



Permettre aux personnes âgées d'immigrer au Canada n'a pas de sens sur le plan économique. Souvent, ces personnes ne travaillent pas, donc elles ne contribuent pas à l'assiette fiscale. Mais elles ont accès à notre système de soins de santé quand elles sont malades et elles reçoivent une pension à laquelle elles n'ont pas contribué. Le super visa est une bonne solution parce qu'il permet aux familles de rester ensemble et il donne la responsabilité financière aux familles plutôt qu'au gouvernement.

— Citoyen W

Nous essayons de faire venir ma mère au Canada depuis des années. C'est une excellente grand-mère et nous voulons que nos enfants connaissent leur famille et leur culture. Elle va s'occuper des enfants et de la maison. Nous aurions préféré que ma mère soit autorisée à déménager de façon permanente, mais nous sommes contents que le super visa lui permette de rester longtemps au pays.

— Citoyen X

Je suis venu au Canada en tant que réfugié politique et je veux désespérément que mes parents viennent rejoindre le reste de notre famille ici. Mais ils sont pauvres et je commence seulement à m'établir au Canada. S'ils ne peuvent pas immigrer et doivent obtenir un super visa, je ne pense pas que nous ayons assez d'argent pour payer leurs billets d'avion, ni leur assurance maladie à long terme, ni leurs dépenses pendant qu'ils vont être au Canada.

— Citoyen Y

Les familles qui ont immigré au Canada bénéficient de l'arrivée de leurs grands-parents. Les familles se sentent souvent plus à l'aise au Canada avec la présence de leur famille et leur appui financier. Les parents et les grands-parents qui immigreront au Canada apportent leur argent. Cela pourrait être avantageux pour les membres des familles et pour le Canada. Le super visa permet aux grands-parents de venir au Canada, mais il ne va pas assez loin pour profiter au maximum aux familles et à tous les Canadiens.

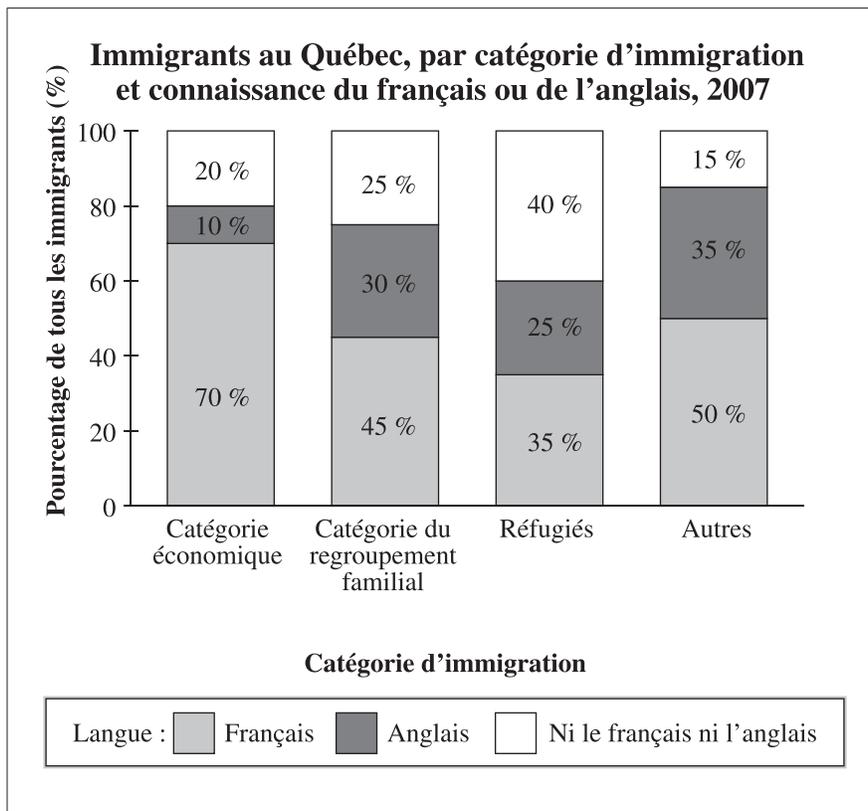
— Citoyen Z

VIII. Les questions 27 à 30 à la page 39 portent sur les sources suivantes.

Source I

Certains facteurs utilisés pour choisir les immigrants au Québec	
Facteur	Maximum de points
Formation	19
Employabilité	35
Expérience de travail	10
Âge	10
Indépendance financière	1
Connaissance de la langue	Français (maximum 18) a) Compréhension (8) b) Expression orale (8) c) Études du français au secondaire ou après le secondaire (2) Anglais (maximum 6) a) Compréhension (3) b) Expression orale (3)

Source II



Source III

Jeu 30 octobre 2008

Les critiques décrivent les exigences du Québec sur les nouveaux immigrants comme une tactique politique malhonnête

Les nouveaux arrivants devront s'engager à respecter les valeurs françaises de la province

Montreal Gazette
Montréal

Le gouvernement du Québec va obliger les nouveaux immigrants à signer une déclaration disant qu'ils s'engagent à respecter les valeurs communes du Québec. Les personnes qui s'opposent à cette mesure disent que c'est une tactique politique du gouvernement pour gagner l'appui du public avant l'élection provinciale.

Ehab Lotayef, le vice-président de Parole Arabe, un organisme communautaire arabe, a déclaré ceci : « C'est une tactique politique pour gagner des votes. J'espère que la plupart des Québécois vont comprendre que c'est une tactique. Je ne sais pas ce que signer une déclaration peut accomplir. Je suis en faveur que les nouveaux immigrants se familiarisent avec l'endroit où ils vont s'installer, mais il y a déjà une Charte des droits en vigueur au Québec. »

À partir de janvier, les immigrants qui font une demande d'immigration

au Québec seront obligés de signer une déclaration dans laquelle ils vont promettre d'apprendre le français; qu'ils comprennent que les hommes et les femmes ont les mêmes droits; et que les pouvoirs politique et religieux sont séparés.

La déclaration sera traduite en plusieurs langues pour s'assurer que les immigrants comprennent ce qu'ils lisent, mais ils devront signer la version française du document.

La ministre de l'Immigration du Québec, Yolande James, a annoncé que les demandes d'immigration des personnes qui refusent de signer la déclaration seront rejetées. Elle a également annoncé une série de mesures qui ont pour but d'aider les immigrants à s'intégrer à la société québécoise.

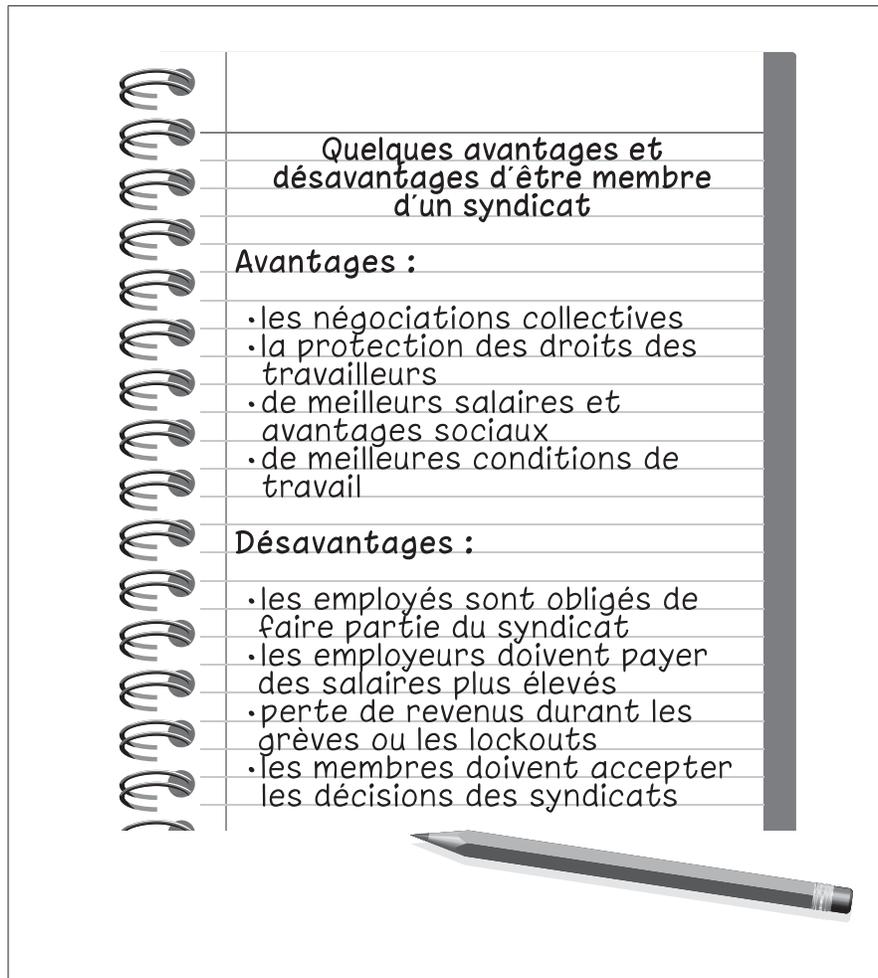
Elle a ajouté : « Immigrer au Québec, ce n'est pas un droit, c'est un privilège. Si vous refusez de signer la déclaration, vous ne pouvez pas immigrer ici. »

— traduction du *Edmonton Journal*

Montreal Gazette. "Critics Call Québec Demand on New Immigrants Cynical Political Stunt." *Edmonton Journal*, 30 octobre 2008, sec. A, p. 6. Document traduit et reproduit avec la permission expresse de : **Montreal Gazette**, une division de Postmedia Network Inc.

IX. Les questions 31 à 34 à la page 41 portent sur les sources suivantes.

Source I



Quelques avantages et désavantages d'être membre d'un syndicat

Avantages :

- les négociations collectives
- la protection des droits des travailleurs
- de meilleurs salaires et avantages sociaux
- de meilleures conditions de travail

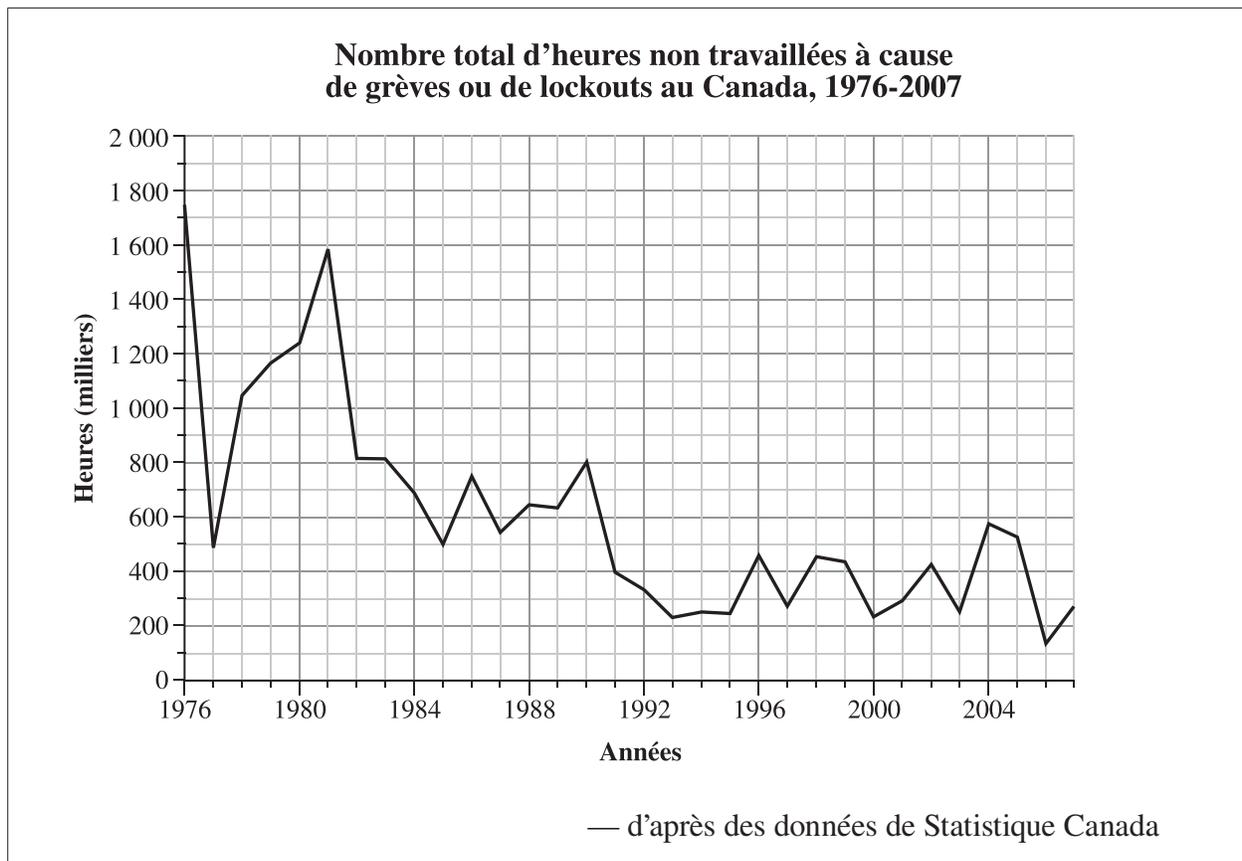
Désavantages :

- les employés sont obligés de faire partie du syndicat
- les employeurs doivent payer des salaires plus élevés
- perte de revenus durant les grèves ou les lockouts
- les membres doivent accepter les décisions des syndicats

Source II



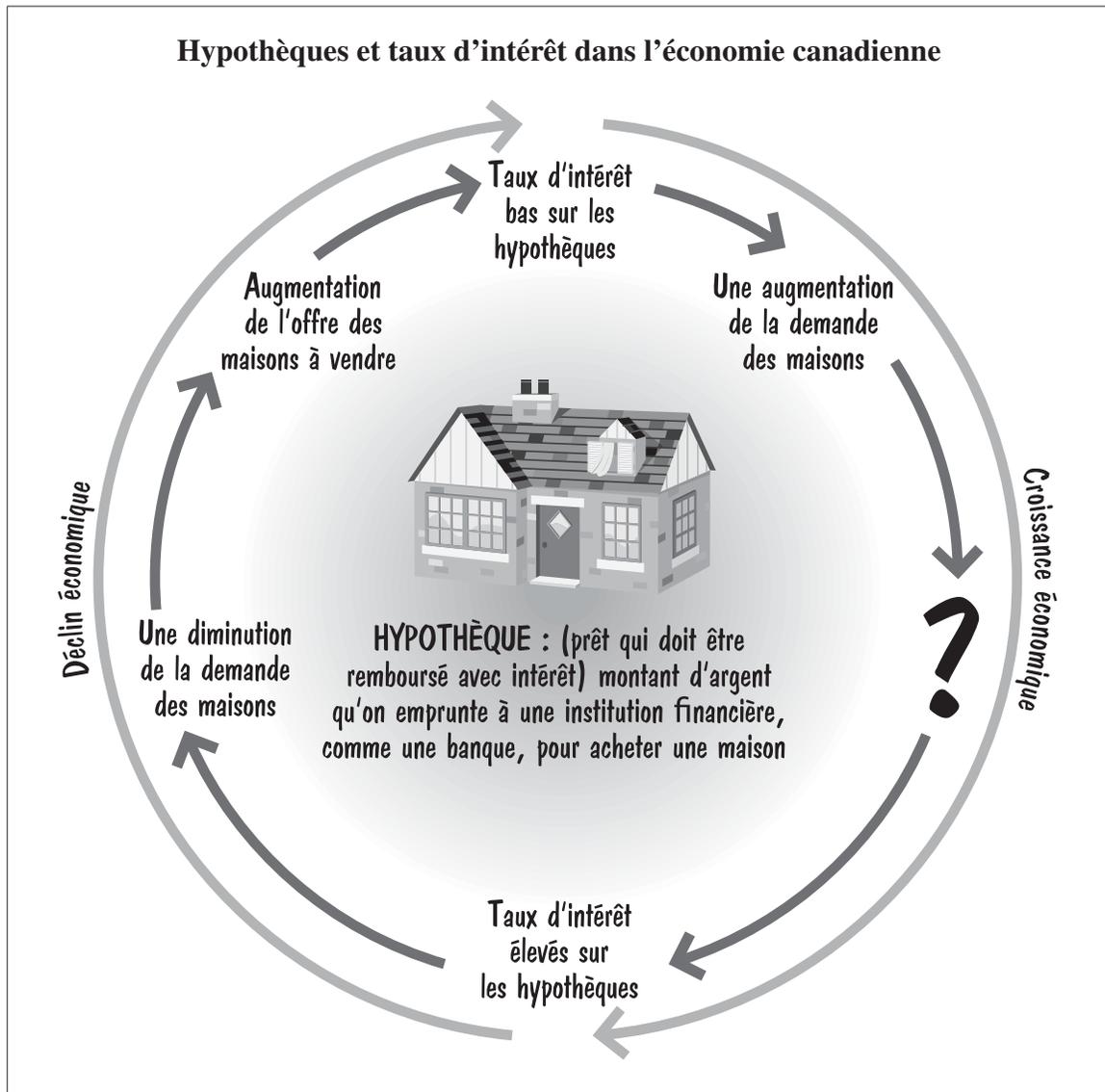
Source III



Statistics Canada/Labour Force Historical Review CD-ROM, 2007: Hours Lost by Employees by Reason for Full and Part Week Absence, Sex, Canada, Province, Annual Average [Computer File]. Ottawa, Ont. : Statistics Canada [Producer]; Communications Canada. Depository Services Program [Distributor], 19 fév. 2008. (STC cat. 71F0004XCB).

X. Les questions 35 à 38 à la page 42 portent sur les sources suivantes.

Source I



Source II

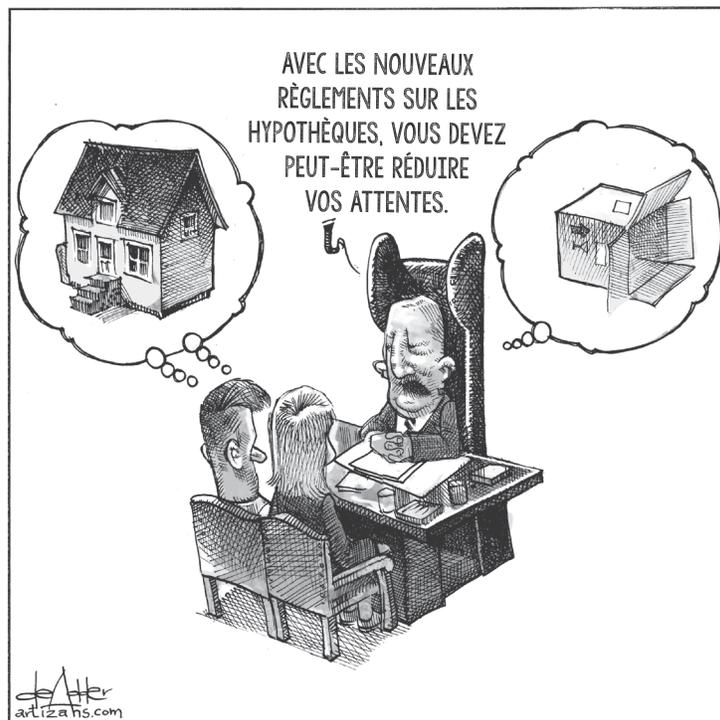
Les énoncés suivants ont été faits lors d'une annonce par l'honorable James Flaherty, ministre des Finances, le 16 février 2010, au sujet des nouveaux règlements sur les hypothèques. Ces règlements ont été mis en vigueur par le gouvernement du Canada le 19 avril 2010.

« Notre gouvernement agit pour empêcher que les familles canadiennes deviennent trop endettées et pour empêcher que des institutions financières contribuent à cette situation. Si ces institutions ne sont pas prêtes à faire ce qu'il faut faire, le gouvernement agira. Les mesures annoncées aujourd'hui démontrent l'engagement du gouvernement à faire le nécessaire pour soutenir la stabilité à long terme d'un secteur crucial pour notre économie, et pour le bien-être financier des familles canadiennes. »

— Communiqué de presse du ministère des Finances

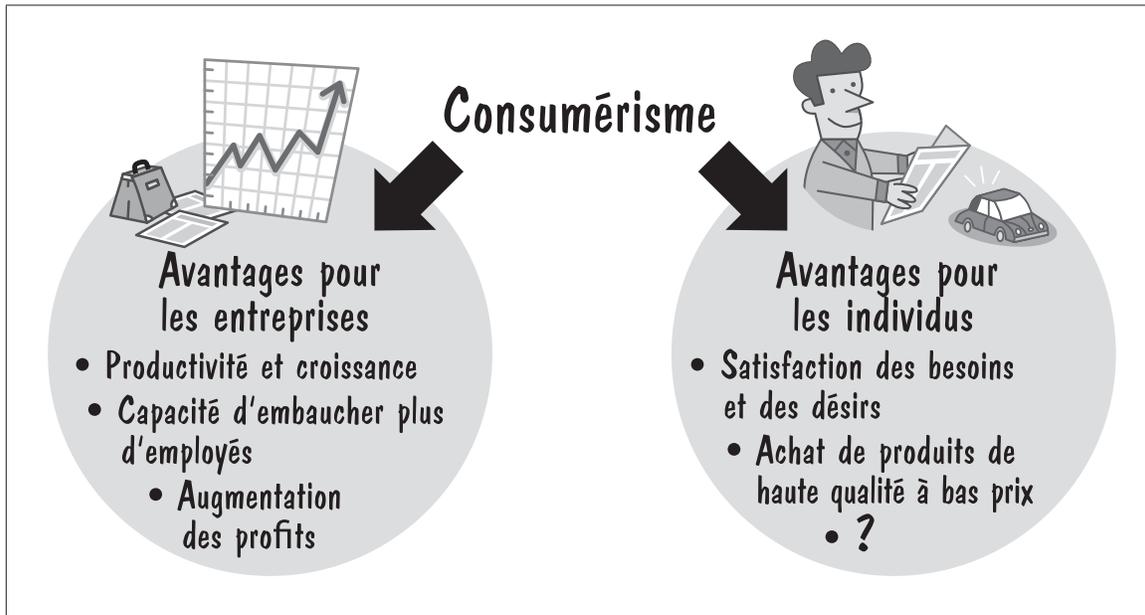
Ministère des Finances Canada. « Le gouvernement du Canada prend des mesures pour renforcer le financement de l'habitation. » Communiqué, 16 février 2010.

Source III



XI. Les questions 39 à 42 à la page 43 portent sur les sources suivantes.

Source I



Source II



Source III

Après plusieurs années d'une croissance impressionnante, le monde a dû faire face à un ralentissement de son économie en 2008. [...] L'économie canadienne s'en est mieux tirée que celle de bien d'autres pays, mais un endettement des ménages¹ qui s'alourdit de plus en plus continue d'inquiéter. [...]

La baisse des taux d'intérêt et la hausse du revenu des ménages depuis 1984 auront permis aux Canadiens de contracter² plus de dettes. De 1984 à 2009, l'endettement des ménages a plus que doublé au Canada.

— source basée sur *Tendances sociales canadiennes*

¹ménages — familles

²contracter — accumuler

Hurst, Matt. « Endettement et types de familles au Canada. » *Tendances sociales canadiennes* (n° 11-008-X), 21 avril 2011. Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2011001/article/11430-fra.pdf>.

XII. Les questions 43 à 46 à la page 44 portent sur les sources suivantes.

Source I

Mercredi 5 mai 2010

« Carrotmob » sur la rue principale

Par Jeremy Shepherd, rédacteur

Ils ciblent des entreprises écologiques, planifient la meilleure journée pour faire leur intervention, et ils font leurs achats dans l'entreprise ciblée.

Les Carrotmobs ont vu le jour à San Francisco en 2008. Les Carrotmobs sont le contraire du boycottage : elles encouragent les consommateurs à faire leurs achats dans les entreprises qui tentent de réduire leur empreinte écologique.

Omar Mutashar, le fondateur du groupe Carrotmob à Vancouver, espère que la première intervention dans une entreprise locale va attirer au moins 200 clients de plus au café Salt Spring Coffee, situé sur Main Street. La Carrotmob aura lieu au café entre 11 h et 14 h.

Selon M. Mutashar, les membres de son groupe ont interviewé les propriétaires de plusieurs cafés situés sur Main Street au sujet d'une éventuelle intervention par des Carrotmobs. Ils ont ensuite diffusé les vidéoclips des huit meilleures entrevues

en ligne, et ont procédé à un vote pour déterminer le gagnant.

Le café Salt Spring Coffee, qui s'était engagé à utiliser 110 pour cent des profits de la journée pour améliorer l'efficacité de son système d'éclairage, a été choisi gagnant.

« Ils ont démontré qu'ils voulaient vraiment que leur entreprise soit respectueuse de l'environnement », a déclaré M. Mutashar. [...]

« Tout ce que vous avez à faire, c'est d'acheter du café », a ajouté M. Mutashar. Selon lui, la simplicité du concept contribue à la popularité de la Carrotmob.

D'après Emily Jubenvill, une des organisatrices de l'intervention, ce concept est une très bonne façon de rappeler aux consommateurs qu'ils ont beaucoup de pouvoir quand ils choisissent où ils vont faire leurs achats.

« Je pense qu'une Carrotmob est un excellent moyen de redonner le pouvoir aux consommateurs », a-t-elle déclaré dans un courriel.

— traduction du journal *Vancouver Courier*

Shepherd, Jeremy. "Main Street Coffee Shop Courts Mob." *Vancouver Courier*, 5 mai 2010, p. 14. Traduit et reproduit avec la permission de Vancouver Courier.

Source II

Jeu questionnaire sur la consommation	
Facteurs qui peuvent influencer les choix des consommateurs	Exemples d'actions des consommateurs
Marketing	Groupes de surveillance
Environnement	Pétitions
Emplois	Manifestations
Santé et sécurité	Boycottage
Identité	Carrotmobs

Le samedi 16 juin de 10 h à 14 h
Appuyez la construction du composteur communautaire de l'épicerie Purement biologique!

Étudiante_Université
Ma santé m'est très importante et je ne mange que des aliments biologiques. Je vais certainement participer à la carrotmob à l'épicerie Purement biologique.

FouDuVélo
Quel évènement décevant, cette carrotmob au café : tous les participants sont venus en voiture, et il n'y avait plus de stationnement nulle part dans la rue. En plus, ils ont laissé des déchets partout.

Épicerie_ChezGreg
Je n'apprécie pas que des gens interviennent dans nos affaires commerciales en organisant une carrotmob. Est-ce qu'ils ont la moindre idée de ce que ça prend pour qu'une entreprise tienne compte des emplois, de la sécurité, des profits et de l'environnement?

RadioMario
Bonjour tout le monde! Ne manquez pas la carrotmob à l'épicerie Purement biologique! Protégez l'environnement et appuyez votre épicerie locale en même temps. On vous attend ce samedi.

XIII. Les questions 47 à 50 à la page 45 portent sur les sources suivantes.

Source I

L'extrait suivant est tiré d'un article de journal sur la perte potentielle des populations de caribous en Alberta. Trois Premières Nations ont décidé d'amener le gouvernement canadien en cour afin d'empêcher le développement industriel où les caribous sont menacés.

Jeudi 9 septembre 2010

Diminution des caribous : les Premières Nations font pression sur Ottawa Des Autochtones tentent d'obtenir l'appui de la Cour pour augmenter la population

Elise Stolte, journaliste
Edmonton

En s'appuyant sur la *Loi sur les espèces en péril*, une loi fédérale, les Premières Nations espèrent forcer Ottawa à s'impliquer dans ce qui est normalement une juridiction provinciale, et limiter l'accès de l'industrie aux habitats des caribous. [...]

Deux troupeaux de caribous vivent sur un territoire que les Cris de Beaver Lake déclarent être leur territoire ancestral. La région a la grandeur de la Suisse et est située à la frontière de la Saskatchewan, au centre de la province.

Les avocats vont inviter Stan Boutin, un biologiste de l'Université de l'Alberta, comme témoin expert. Dans une étude publiée le 5 juillet¹, il conclut que la population des deux troupeaux a diminué radicalement au cours des 14 dernières années et qu'il reste seulement entre 175 et 275 animaux en tout.

Selon lui, si la tendance se maintient, le nombre de caribous par troupeau va être de moins de 50 d'ici 2030, et de moins de 10 d'ici 2046, ce qui n'est pas assez pour la survie d'une espèce. Dans son étude, il blâme les activités industrielles pour le déclin des populations car les nouvelles routes, pipelines, et

lignes sismiques rendent la région moins hospitalière aux caribous et encouragent les déplacements libres des prédateurs comme les loups.

Deux groupes environnementaux, le Pembina Institute et la Alberta Wilderness Association, ont également entrepris une action en justice mercredi pour appuyer les Premières Nations. [...]

Simon Dyer, le directeur des questions reliées aux sables bitumineux au Pembina Institute, a déclaré que cette poursuite en justice est leur dernier recours parce que les gouvernements « ignorent cette question depuis des décennies ».

Mais Mel Knight, le ministre albertain de Sustainable Resources², n'est pas d'accord et mentionne la stratégie de planification continue du territoire de la région d'Athabasca. Il y a deux semaines, un groupe de travail de 17 membres a publié des recommandations relatives à la conservation du territoire disant que jusqu'à 32 % de ce territoire devrait être protégé contre le développement.

« Nous avons un très bon plan en place dans notre province; nous continuons de travailler, d'aller vers l'avant et d'obtenir des résultats positifs » a déclaré le ministre.

— traduction du *Edmonton Journal*

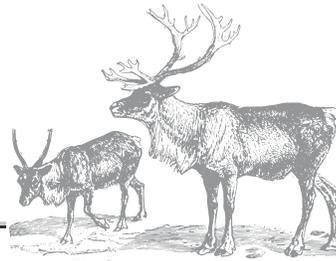
¹5 juillet — 5 juillet 2010

²Sustainable Resources — le développement durable des ressources

Stolte, Elise. "First Nations Press Ottawa Over Caribou Depletion." *Edmonton Journal*, 9 septembre 2010, sec. B, p. 3. Document traduit et reproduit avec la permission expresse de : **Edmonton Journal**, une division de Postmedia Network, Inc.

Source II

Quelques points de vue sur la diminution du nombre de caribous



Interlocuteur	Préoccupation	Raison
Propriétaire d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des ressources 	Je pense que les animaux peuvent s'adapter aux pipelines ou trouver de nouvelles routes de migration.
Environnementaliste	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'environnement 	Je veux pouvoir profiter des espaces libres qui sont vitaux pour les cycles de vie naturels.
Dirigeant d'une Première Nation	<ul style="list-style-type: none"> • Effets des changements climatiques 	Je m'inquiète parce qu'on utilise de plus en plus de combustibles fossiles; je ne sais pas comment cela va affecter nos pratiques traditionnelles.
Représentant du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les espèces 	Je crois que nous devons créer un équilibre entre la protection des caribous et la promotion des industries basées sur les ressources.

Études sociales

Livret de questions

Description

Ce test de rendement provincial d'Études sociales 9^e année comprend deux livrets :

- le **livret de questions**, qui contient 50 questions à choix multiple
- le **livret de sources**, qui contient 13 séries de sources

Ce test est conçu pour être fait en 80 minutes, mais tu peux prendre 30 minutes de plus pour le faire.

Tu peux écrire dans ce livret si tu penses que cela peut t'aider.

Assure-toi de noter toutes tes réponses aux questions à choix multiple sur la feuille de réponses qui accompagne le test.

2016

Directives

- Tu **ne peux pas** utiliser de dictionnaire, de thésaurus ou tout autre ouvrage de référence.
- Assure-toi d'avoir un **livret de questions** et un **livret de sources**.
- La feuille de réponses à correction mécanographique se trouve à la dernière page du **livret de questions**. Plie-la le long du pointillé et détache-la avec soin.
- Assure-toi que le numéro de la question sur la feuille de réponses est le même que le numéro de la question à laquelle tu es en train de répondre.
- Lis attentivement chaque question et choisis **la bonne** ou **la meilleure** réponse.

Exemple

Un sujet de discussion que l'on comprend **mieux** en examinant attentivement divers points de vue et perspectives s'appelle

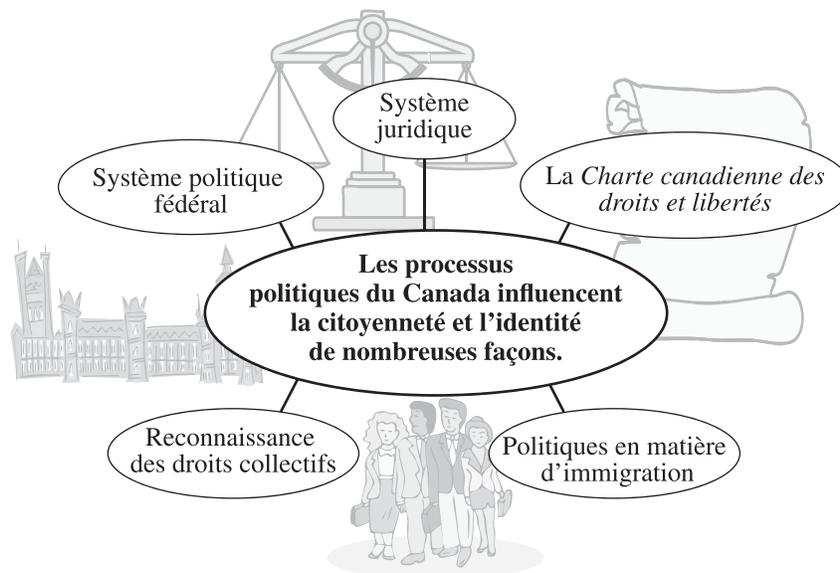
- A. un fait
- B. une problématique
- C. une source
- D. un exemple

Feuille de réponses

Ⓐ ● Ⓒ Ⓓ

- Utilise **seulement** un crayon à mine **HB** pour noter tes réponses.
- Si tu changes une réponse, **efface complètement** ta première réponse.
- Réponds à toutes les questions.

Première partie Problématiques pour les Canadiens : droits et gouvernance



Les séries de sources I à VIII et les questions 1 à 30 portent sur les droits et la gouvernance au Canada.

Tu devrais prendre environ 50 minutes pour répondre à ces 30 questions à choix multiple.

I. Utilise les sources aux pages 4 et 5 pour répondre aux questions 1 à 4.

1. Dans le système politique canadien, le « Pouvoir législatif » (source I) est **surtout** responsable
 - A. de débattre et de voter les projets de loi canadiens
 - B. d'interpréter et d'appliquer les lois en place au Canada
 - C. de faire des amendements à la Constitution canadienne
 - D. de nommer les membres de la Cour suprême du Canada

2. Pour devenir membre du « Sénat » (source I), une personne doit être
 - A. élue par les membres de la Chambre des communes
 - B. nommée par la Cour suprême du Canada
 - C. nommée par le gouverneur général
 - D. élue par des citoyens lors d'une élection

3. À la source III, quels interlocuteurs sont **le plus clairement** contre la décision du Sénat décrite à la source II?
 - A. L'expert en politique et l'étudiant à l'université
 - B. L'éditorialiste et l'étudiant à l'université
 - C. L'expert en politique et le membre d'un parti d'opposition
 - D. L'éditorialiste et le membre d'un parti d'opposition

4. L'information des trois sources examine **le plus directement** à quel point
 - A. les processus politiques au Canada servent les intérêts des Canadiens
 - B. les dirigeants politiques canadiens encouragent la croissance économique du Canada
 - C. le gouvernement du Canada tient compte des intérêts des régions canadiennes
 - D. le gouvernement du Canada protège les droits et libertés des Canadiens

II. Utilise les sources aux pages 6 et 7 pour répondre aux questions 5 à 8.

5. Par laquelle des réponses suivantes pourrait-on remplacer correctement le point d'interrogation à la source I?
- A. Tentent de former le gouvernement
 - B. Nomment les membres du Sénat
 - C. Choisisent les membres du Cabinet
 - D. Financent les programmes gouvernementaux
6. L'information présentée à la source II serait **la plus appropriée** pour répondre à laquelle des questions suivantes?
- A. Comment les députés au Parlement sont-ils choisis?
 - B. Envers qui les députés au Parlement sont-ils responsables?
 - C. Comment les députés au Parlement consultent-ils les citoyens?
 - D. Quelle est la durée du mandat des députés au Parlement?
7. Des détails de la source III suggèrent que les « députés devraient voter sur les projets de loi suivant la position de leur parti » pour
- A. permettre au parti d'augmenter le nombre de membres du parti
 - B. que les électeurs soient informés de la plateforme des partis
 - C. promouvoir la stabilité politique à la Chambre des communes
 - D. que le public s'intéresse plus aux questions débattues à la Chambre des communes
8. Considérées ensemble, les trois sources contiennent de l'information qui porte **le plus directement** sur le rôle que les députés au Parlement jouent pour
- A. encourager les électeurs à devenir membres d'un parti
 - B. informer les électeurs sur les positions de leur parti
 - C. obtenir l'appui des électeurs qui votent pour d'autres partis
 - D. créer un équilibre entre les intérêts des électeurs et la loyauté envers leur parti

III. Utilise les sources aux pages 8 et 9 pour répondre aux questions 9 à 11.

9. Un des **principaux** objectifs de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (source I) est
- A. de garantir les libertés fondamentales des jeunes contrevenants
 - B. d'offrir des services d'aide aux victimes des crimes commis par des jeunes
 - C. de protéger la vie privée des victimes des crimes commis par des jeunes
 - D. de réadapter les jeunes contrevenants
10. D'après l'information de la source II, les personnes qui ont participé au sondage sont **fortement en désaccord** avec lequel des énoncés suivants?
- A. « On devrait tenir les jeunes moins responsables que les adultes parce qu'ils sont moins matures que les adultes. »
 - B. « Envoyer les jeunes en prison est un moyen efficace de corriger leurs comportements. »
 - C. « On devrait tenir compte de la situation des jeunes avant de déterminer leur peine. »
 - D. « La réadaptation est un objectif important du système de justice pour les jeunes. »
11. Prises ensemble, les deux sources contiennent de l'information qui est reliée **le plus directement** à laquelle des questions suivantes?
- A. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* permet-elle de traiter efficacement les problèmes liés à la criminalité chez les jeunes?
 - B. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* permet-elle de protéger efficacement la vie privée des jeunes contrevenants?
 - C. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* devrait-elle permettre de donner aux jeunes contrevenants des peines applicables aux adultes?
 - D. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* devrait-elle permettre aux jeunes contrevenants d'éviter d'avoir un casier judiciaire?

IV. Utilise les sources aux pages 10 et 11 pour répondre aux questions 12 à 15.

12. Laquelle des sections suivantes de la *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique **le plus directement** aux droits protégés par le Programme canadien de contestation judiciaire (source I)?
- A. Garanties juridiques, Liberté de circulation et Droits démocratiques
 - B. Garanties juridiques, Langues officielles du Canada et Droits démocratiques
 - C. Droits à l'égalité, Liberté de circulation et Droits à l'instruction dans la langue de la minorité
 - D. Droits à l'égalité, Langues officielles du Canada et Droits à l'instruction dans la langue de la minorité
13. Une personne qui n'est pas d'accord avec les idées de l'interlocuteur à la source II dirait **fort probablement** que le Programme canadien de contestation judiciaire est important parce qu'il a contribué à
- A. assurer un niveau de vie de base aux citoyens
 - B. encourager les citoyens à prendre des initiatives
 - C. donner plus de libertés aux citoyens
 - D. garantir les droits des citoyens
14. D'après l'information de la source III, les causes judiciaires qui démontrent que le Programme canadien de contestation judiciaire peut protéger les droits linguistiques sont
- A. la cause W et la cause X
 - B. la cause W et la cause Z
 - C. la cause X et la cause Y
 - D. la cause Y et la cause Z
15. Laquelle des questions suivantes est reliée **le plus directement** aux trois sources?
- A. Le gouvernement devrait-il maintenir le Programme canadien de contestation judiciaire?
 - B. De quelles façons les citoyens peuvent-ils participer à la création des programmes gouvernementaux?
 - C. Quels sont les avantages du Programme canadien de contestation judiciaire pour le gouvernement?
 - D. Le public devrait-il approuver l'abolition des programmes gouvernementaux avant qu'ils soient éliminés?

V. Utilise les sources aux pages 12 et 13 pour répondre aux questions 16 à 18.

- 16.** Pour établir une école francophone en Alberta, lequel des critères suivants de la *Charte canadienne des droits et libertés* (source I) doit être respecté?
- A.** Un nombre suffisant d'élèves qui parlent français
 - B.** Une aide financière suffisante du gouvernement provincial
 - C.** Une aide financière suffisante du gouvernement canadien
 - D.** Un nombre suffisant d'élèves qui parlent le français et l'anglais
- 17.** L'information présentée sur la carte à la source II indique
- A.** qu'il y a peu d'élèves dans les écoles francophones de l'Alberta
 - B.** qu'il y a des écoles francophones dans toutes les régions de l'Alberta
 - C.** qu'il y a un nombre semblable d'élèves dans chaque région scolaire francophone de l'Alberta
 - D.** que chaque région scolaire francophone en Alberta couvre un territoire d'une grandeur semblable
- 18.** L'information des deux sources est reliée **le plus directement** à laquelle des questions suivantes?
- A.** Les élèves de l'Alberta parlent quelles langues?
 - B.** Les élèves devraient-ils être obligés de parler plus d'une langue?
 - C.** Comment les droits des minorités francophones à l'enseignement en français ont-ils été établis en Alberta?
 - D.** Comment les droits des minorités francophones à l'enseignement en français en Alberta ont-ils appuyé la croissance du bilinguisme?

VI. Utilise les sources aux pages 14 et 15 pour répondre aux questions 19 à 22.

19. Un des objectifs originaux du gouvernement fédéral quand il a adopté la *Loi sur les Indiens* (source I) était de
- A. favoriser l'assimilation des peuples des Premières Nations
 - B. donner l'autonomie gouvernementale aux peuples des Premières Nations
 - C. préserver le mode de vie traditionnel des peuples des Premières Nations
 - D. reconnaître les différences culturelles entre les peuples des Premières Nations
20. Dans le contexte présenté, laquelle des réponses suivantes serait-il **le plus approprié** d'ajouter à la source I?
- A. Droits à l'instruction dans la langue de la minorité
 - B. Droits démocratiques
 - C. Métis
 - D. Réserves
21. L'information de la source II et de la source III considérées ensemble est reliée **le plus directement** à laquelle des questions suivantes?
- A. Comment les peuples des Premières Nations transmettent-ils les traditions de génération en génération?
 - B. Dans quelle mesure la *Loi sur les Indiens* représente-t-elle les intérêts des peuples des Premières Nations?
 - C. Comment les peuples des Premières Nations influencent-ils les décisions du gouvernement fédéral?
 - D. Dans quelle mesure la *Loi sur les Indiens* permet-elle aux peuples des Premières Nations de participer au système politique canadien?
22. L'information des trois sources explore **le plus directement** dans quelle mesure la *Loi sur les Indiens* reconnaît
- A. les revendications territoriales des peuples des Premières Nations
 - B. le statut et l'identité des peuples des Premières Nations
 - C. les libertés fondamentales des peuples des Premières Nations
 - D. les coutumes et les traditions des peuples des Premières Nations

VII. Utilise les sources aux pages 16 et 17 pour répondre aux questions 23 à 26.

23. Selon les lois canadiennes sur l'immigration, la catégorie d'immigration « Regroupement familial » (source I) s'applique aux personnes qui font une demande d'immigration et qui
- A. sont mariées et ont des enfants
 - B. sont qualifiées dans une certaine profession
 - C. parlent couramment les deux langues officielles du Canada
 - D. sont des parents proches de citoyens canadiens ou de résidents permanents du Canada
24. Par laquelle des réponses suivantes pourrait-on remplacer correctement le point d'interrogation à la source I?
- A. Intégrer les immigrants à la société canadienne
 - B. Garantir aux immigrants qu'ils auront un emploi au Canada
 - C. Encourager les immigrants à s'installer dans des villes canadiennes
 - D. Offrir une pension de retraite aux immigrants qui s'installent au Canada
25. À la source III, quel citoyen parle **le plus directement** de l'exigence décrite à la source II selon laquelle les personnes qui demandent un super visa pour les parents ou les grands-parents doivent avoir la « garantie d'obtenir le soutien financier d'un enfant ou d'un petit-enfant »?
- A. Citoyen W
 - B. Citoyen X
 - C. Citoyen Y
 - D. Citoyen Z
26. Considérées ensemble, l'information des trois sources est reliée **le plus directement** au fait que les politiques canadiennes sur l'immigration
- A. permettent aux individus qui sont persécutés dans d'autres pays de venir au Canada
 - B. assurent un emploi aux individus qui font une demande d'immigration au Canada
 - C. règlent la durée pendant laquelle les individus d'autres pays peuvent rester au Canada
 - D. reconnaissent les compétences professionnelles des individus qui font une demande d'immigration au Canada

VIII. Utilise les sources aux pages 18 et 19 pour répondre aux questions 27 à 30.

27. Le système de points à la source I s'applique à laquelle des catégories d'immigrants suivantes?
- A. Catégorie économique
 - B. Catégorie du regroupement familial
 - C. Réfugiés
 - D. Autres
28. D'après la source II, dans quelle catégorie d'immigrants y a-t-il le moins d'immigrants qui parlent français au Québec?
- A. Catégorie économique
 - B. Catégorie du regroupement familial
 - C. Réfugiés
 - D. Autres
29. L'information de la source III indique **le plus clairement** que les mesures proposées par le gouvernement du Québec
- A. ont pour but d'encourager la croissance économique
 - B. sont considérées comme une menace pour les droits des Québécois
 - C. sont considérées comme inacceptables par certains Québécois
 - D. ont pour but d'augmenter la coopération entre les partis politiques
30. L'information des trois sources est reliée **le plus directement** à laquelle des questions suivantes?
- A. Devrait-on encourager les immigrants au Québec à parler l'anglais ainsi que le français?
 - B. Dans quelle mesure les politiques sur l'immigration au Québec devraient-elles encourager l'usage du français?
 - C. Devrait-on régler le problème d'un manque de travailleurs en encourageant les immigrants à s'installer au Québec?
 - D. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral devrait-il régler les politiques du Québec sur l'immigration?

Deuxième partie

Problématiques pour les Canadiens : les systèmes économiques du Canada et des États-Unis



Les séries de sources IX à XIII et les questions 31 à 50 portent sur les problématiques associées aux systèmes économiques du Canada et des États-Unis.

Tu devrais prendre environ 30 minutes pour répondre à ces 20 questions à choix multiple.

IX. Utilise les sources aux pages 20 et 21 pour répondre aux questions 31 à 34.

31. Un « syndicat » (source I) est un organisme qui a pour but
- A. de favoriser la croissance économique
 - B. de promouvoir les intérêts des travailleurs
 - C. d'augmenter les ventes de produits et de services
 - D. d'encourager la concurrence entre les entreprises
32. En général, les « grèves » de travailleurs (source I) se produisent quand
- A. les travailleurs veulent devenir membres d'un syndicat
 - B. les employeurs veulent améliorer les conditions de travail
 - C. les employeurs forcent les employés à améliorer leurs habiletés professionnelles
 - D. les travailleurs mettent de la pression sur les employeurs pour répondre à leurs besoins
33. L'information de la source II et de la source III est reliée **le plus directement**
- A. au problème économique de la pénurie
 - B. aux effets des conflits de travail sur la société
 - C. au rôle du gouvernement dans le développement économique
 - D. aux facteurs qui ont contribué à l'émergence des syndicats dans la société
34. Considérées ensemble, les trois sources seraient **les plus appropriées** pour répondre à laquelle des questions suivantes?
- A. Pour quelles raisons les travailleurs deviennent-ils membres d'un syndicat?
 - B. Quel rôle les syndicats jouent-ils dans l'économie?
 - C. Comment les syndicats influencent-ils les décisions des consommateurs?
 - D. Les travailleurs devraient-ils être obligés d'être membres d'un syndicat?

X. Utilise les sources aux pages 22 et 23 pour répondre aux questions 35 à 38.

35. Laquelle des réponses suivantes serait **la plus appropriée** pour remplacer le point d'interrogation à la source I?
- A. Plus de réglementation gouvernementale dans l'industrie de l'habitation
 - B. Diminution de la demande auprès des entreprises de construction
 - C. Diminution de la demande d'hypothèques
 - D. Augmentation du prix des maisons
36. Une personne qui appuie les principes d'une économie de marché réagirait **fort probablement** à l'information présentée dans la source II en
- A. présentant une pétition au gouvernement pour qu'il fixe les taux d'intérêt exigés par les institutions financières
 - B. encourageant le ministre des Finances à s'assurer que tous les citoyens aient un logement
 - C. faisant du lobbying pour que le gouvernement stabilise les prix dans l'industrie de l'habitation
 - D. critiquant la décision du ministre des Finances d'introduire de nouveaux règlements sur les hypothèques
37. À la source III, le caricaturiste suggère que les « NOUVEAUX RÈGLEMENTS SUR LES HYPOTHÈQUES » vont
- A. entraîner la réduction des taux d'intérêt sur les prêts personnels
 - B. réduire la capacité des individus d'obtenir du financement
 - C. forcer les institutions financières à payer des impôts sur leurs profits
 - D. permettre au gouvernement de prêter de l'argent aux institutions financières
38. Considérée ensemble, l'information présentée dans les trois sources est reliée **le plus clairement** à laquelle des questions suivantes?
- A. Les individus devraient-ils recevoir de l'aide sociale pendant les crises économiques?
 - B. Le gouvernement devrait-il réglementer l'industrie de la construction afin de stimuler l'économie?
 - C. Le gouvernement devrait-il intervenir dans l'économie afin de protéger les intérêts des consommateurs?
 - D. Les individus devraient-ils être obligés de faire leurs paiements d'hypothèque pendant les périodes de ralentissement économique?

XI. Utilise les sources aux pages 24 et 25 pour répondre aux questions 39 à 42.

39. Le terme « consumérisme » (source I) désigne une théorie économique basée sur le pouvoir de décision des
- A. entreprises
 - B. individus
 - C. groupes de pression
 - D. syndicats
40. Laquelle des réponses suivantes permettrait de remplacer correctement le point d'interrogation qui se trouve au-dessous de « Avantages pour les individus » à la source I?
- A. Priorité aux choix personnels
 - B. Offre de services sociaux
 - C. Promotion de l'égalité économique
 - D. Règlementation des prix par le gouvernement
41. Certains détails de la source II et de la source III suggèrent que les consommateurs sont motivés par le désir
- A. d'économiser de l'argent
 - B. d'avoir un revenu
 - C. d'acheter des produits
 - D. d'être propriétaires d'une entreprise
42. L'information des trois sources serait **la plus appropriée** pour répondre à laquelle des questions suivantes?
- A. Comment le marketing influence-t-il les décisions des consommateurs?
 - B. Comment les consommateurs influencent-ils les décisions des dirigeants d'entreprise?
 - C. Quels sont certains des avantages et des désavantages du consumérisme?
 - D. Comment le consumérisme influence-t-il le prix des produits et des services?

XII. Utilise les sources aux pages 26 et 27 pour répondre aux questions 43 à 46.

43. Le terme « Marketing » (source II) fait référence au processus que les entreprises emploient pour
- A. augmenter le prix des produits et services
 - B. générer une demande pour des produits et services
 - C. faire augmenter l'offre des produits et services
 - D. utiliser les ressources pour créer des produits et services
44. La décision des consommateurs d'arrêter d'acheter un produit ou un service pour causer un changement illustre lequel des « Exemples d'actions des consommateurs » (source II)?
- A. « Manifestations »
 - B. « Pétitions »
 - C. « Boycottage »
 - D. « Groupes de surveillance »
45. L'information de la source I et de la source III révèle que pour faire l'objet d'une carotmob, les entreprises doivent
- A. avoir une clientèle très nombreuse
 - B. offrir un service qui est très populaire
 - C. promouvoir des améliorations dans leur communauté
 - D. respecter l'environnement
46. L'information présentée dans les trois sources serait **la plus appropriée** dans une étude portant sur laquelle des questions suivantes?
- A. Comment les décisions du gouvernement sur les problématiques environnementales affectent-elles les consommateurs?
 - B. Comment la concurrence entre les entreprises affecte-t-elle la qualité de vie?
 - C. Comment le marketing permet-il d'augmenter les ventes?
 - D. Comment l'action collective permet-elle de donner plus de pouvoir aux consommateurs?

XIII. Utilise les sources aux pages 28 et 29 pour répondre aux questions 47 à 50.

47. À partir de l'information de la source I, on peut conclure que les Premières Nations, le Pembina Institute et l'Alberta Wilderness Association désirent **surtout**
- A. que l'on préserve les droits de chasse ancestraux des peuples autochtones
 - B. informer le public sur les possibilités commerciales en Alberta
 - C. convaincre le gouvernement de protéger l'environnement
 - D. que les chercheurs universitaires aient accès aux animaux sauvages
48. L'expression « Exploitation des ressources » (source II) désigne
- A. la préservation des ressources par le gouvernement
 - B. l'utilisation des ressources dans le développement économique
 - C. la réduction des investissements gouvernementaux dans des activités industrielles
 - D. la restriction des pratiques commerciales qui endommagent l'habitat des animaux
49. Lequel des interlocuteurs cités à la source II serait **fort probablement** contre la recommandation du groupe de travail concernant « la conservation du territoire » à la source I?
- A. Le propriétaire d'entreprise
 - B. L'environnementaliste
 - C. Le dirigeant d'une Première Nation
 - D. Le représentant du gouvernement
50. La source I et la source II soulignent **le plus clairement** l'importance de
- A. financer la recherche des biologistes sur les animaux sauvages et leurs habitats
 - B. donner l'occasion aux citoyens d'exprimer des points de vue opposés
 - C. répondre aux besoins particuliers des entreprises privées
 - D. tenir compte des conséquences du développement économique

*Tu as terminé le test.
S'il te reste du temps, tu peux vérifier tes réponses.*

Plan d'ensemble et description des questions du Test de rendement provincial 2016

Le plan d'ensemble suivant montre les catégories de notation et les sections du contenu du programme dans lesquelles ces questions étaient classées dans le test de rendement provincial d'Études sociales 9 administré en 2016.

	Savoirs ¹	Compétences et processus ²	Nombre (pourcentage) de questions
<p>Les systèmes politique et juridique (9.1.4, 9.1.5)³ Les élèves analysent la structure du système politique fédéral du Canada et le rôle des citoyens et des organisations dans le système juridique du Canada en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la façon dont les lois sont adoptées au Canada • aux pouvoirs du gouvernement fédéral • à la façon dont les députés et les sénateurs sont choisis • à l'obligation pour les députés et les sénateurs de rendre des comptes • au rôle des partis politiques fédéraux • au rôle des médias dans les questions politiques 	<p>1 2 5 9</p> <p style="text-align: center;">4 (8 %)</p>	<p>3 8 4 10 6 11 7</p> <p style="text-align: center;">7 (14 %)</p>	<p>11 (22 % de la note totale du test)</p>
<p>Les droits individuels et collectifs (9.1.6, 9.1.7)³ Les élèves évaluent d'un point de vue critique les répercussions de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> sur les processus législatifs du Canada et comment la demande croissante de reconnaissance des droits collectifs a eu des répercussions sur les processus législatifs au Canada en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la reconnaissance des droits individuels • à l'exercice des droits individuels • aux conditions de travail • aux droits et responsabilités des citoyens • à la reconnaissance des droits collectifs • aux besoins des minorités francophones 	<p>12 16 19 20</p> <p style="text-align: center;">4 (8 %)</p>	<p>13 18 14 21 15 22 17</p> <p style="text-align: center;">7 (14 %)</p>	<p>11 (22 % de la note totale du test)</p>
<p>L'immigration (9.1.8)³ Les élèves évaluent d'un point de vue critique comment les processus législatifs abordent les questions de l'immigration en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux facteurs influant sur les politiques de l'immigration • aux changements apportés aux politiques canadiennes sur l'immigration et les réfugiés • à l'immigration et aux peuples autochtones 	<p>23 24 27</p> <p style="text-align: center;">3 (6 %)</p>	<p>25 29 26 30 28</p> <p style="text-align: center;">5 (10 %)</p>	<p>8 (16 % de la note totale du test)</p>
<p>La prise de décision économique (9.2.4)³ Les élèves analysent les principes et les pratiques d'une économie de marché et d'une économie mixte en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux principes d'une économie de marché • à l'intervention du gouvernement • à l'économie mixte du Canada • au rôle des consommateurs dans une économie de marché et dans une économie mixte 	<p>31 32 35</p> <p style="text-align: center;">3 (6 %)</p>	<p>33 37 34 38 36</p> <p style="text-align: center;">5 (10 %)</p>	<p>8 (16 % de la note totale du test)</p>
<p>Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques (9.2.5, 9.2.6)³ Les élèves évaluent d'un point de vue critique la relation qui existe entre le consumérisme et la qualité de la vie au Canada et aux États-Unis et l'interdépendance entre les décisions politiques et les systèmes économiques en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux indicateurs de la qualité de vie • au comportement des consommateurs • à la façon dont le marketing influence le consumérisme • au consumérisme et la qualité de vie • au consumérisme en tant que pouvoir de masse 	<p>39 40 43 44 48</p> <p style="text-align: center;">5 (10 %)</p>	<p>41 47 42 49 45 50 46</p> <p style="text-align: center;">7 (14 %)</p>	<p>12 (24 % de la note totale du test)</p>
Nombre (pourcentage) de questions	<p>19 (38 % de la note totale du test)</p>	<p>31 (62 % de la note totale du test)</p>	<p>50 (100 % de la note totale du test)</p>

¹**Savoirs** : l'étendue et la profondeur de l'information, des concepts, des éléments de preuve, des idées et des opinions essentiels à la prise de décisions telles que définies dans le Programme d'Études sociales 9^e année de 2007.

²**Compétences et processus** : l'application d'une pensée critique et créatrice, d'une démarche historique, de compétences d'ordre géographique, de la prise de décisions, de la résolution de problèmes et des connaissances médiatiques à des situations pertinentes telles que définies dans le Programme d'Études sociales 9^e année de 2007.

³Les chiffres en caractère gras entre parenthèses renvoient aux résultats d'apprentissage spécifiques du Programme d'Études sociales 9^e année de 2007.

Le tableau ci-dessous donne de l'information sur chaque question : la bonne réponse, le niveau de difficulté (le pourcentage d'élèves qui ont bien répondu à la question dans la version française du test), la catégorie de notation, l'élément du programme évalué, ainsi que la description de la question.

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
1	A	74,9	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Connaitre le rôle politique du pouvoir législatif du gouvernement du Canada. (RAS 9.1.4)
2	C	49,2	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Se rappeler comment les sénateurs deviennent membres du Sénat du Canada. (RAS 9.1.4)
3	D	75,8	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Analyser quatre points de vue présentés dans une source pour déterminer quels interlocuteurs s'opposent clairement à la décision politique décrite dans une autre source. (RAS 9.C.1)
4	A	70,9	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Évaluer trois sources pour déterminer la problématique à laquelle se rattachent le plus les informations présentées. (RAS 9.C.4)
5	A	61,5	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Reconnaitre un des rôles des partis politiques dans le système politique fédéral du Canada. (RAS 9.1.4)
6	B	75,0	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Analyser les commentaires d'un interlocuteur pour déterminer la question à laquelle l'information présentée pourrait le mieux répondre. (RAS 9.C.1)
7	C	53,1	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Déterminer ce que donnent à entendre les raisons énumérées dans un tableau, sur la façon dont les membres du Parlement devraient voter. (RAS 9.C.1)
8	D	56,2	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Tirer une conclusion à partir de l'information présentée dans trois sources portant sur le rôle des membres du Parlement dans le système politique fédéral du Canada. (RAS 9.C.4)
9	D	63,1	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Se souvenir des principaux objectifs de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> . (RAS 9.1.5)
10	A	82,0	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Analyser l'information présentée dans un diagramme à bandes pour déterminer l'énoncé avec lequel les répondants au sondage sont le plus en désaccord. (RAS 9.C.1)
11	A	48,2	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Synthétiser les idées et l'information présentées pour identifier la question le plus directement liée à la problématique soulevée dans deux sources. (RAS 9.C.4)

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
12	D	52,0	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Reconnaître les droits garantis dans la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> qui étaient protégés par un programme public donné. (RAS 9.1.6)
13	D	56,0	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Analyser l'information présentée par un interlocuteur pour déterminer les arguments qu'avancerait un critique des opinions de cet interlocuteur. (RAS 9.C.1)
14	C	79,9	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Analyser quatre études de cas pour déterminer les affaires judiciaires dans lesquelles les droits linguistiques des citoyens ont été protégés. (RAS 9.C.1)
15	A	68,4	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Déterminer la problématique la plus directement liée à l'information présentée dans trois sources. (RAS 9.C.4)
16	A	54,1	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Connaitre un article de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> qui se rapporte à l'établissement des écoles francophones en milieu minoritaire. (RAS 9.1.7)
17	B	79,8	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Interpréter l'information présentée sur une carte de l'Alberta pour déterminer ce qui y est illustré en termes de reconnaissance des droits à l'instruction dans la langue officielle de la minorité. (RAS 9.C.1)
18	C	54,9	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Tirer une conclusion à propos de la question la plus directement soulevée par l'information présentée dans deux sources. (RAS 9.C.4)
19	A	47,2	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Se rappeler l'une des intentions originales du gouvernement fédéral lors de l'adoption de la <i>Loi sur les Indiens</i> . (RAS 9.1.7)
20	D	69,2	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Reconnaître le terme qui pourrait s'insérer correctement dans une grille de mots croisés comprenant des mots associés aux droits collectifs. (RAS 9.1.7)
21	B	60,0	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Déterminer la question à laquelle sont rattachés le plus directement les commentaires d'un interlocuteur et l'information présentée dans un article de journal, tous deux portant sur la <i>Loi sur les Indiens</i> . (RAS 9.C.1)
22	B	74,55	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Faire des généralisations sur la problématique à laquelle se rattache le plus directement l'information portant sur la <i>Loi sur les Indiens</i> , présentée dans trois sources. (RAS 9.C.4)
23	D	64,6	Savoirs	L'immigration	Connaitre les catégories d'immigrants auxquelles appartiennent les candidats à l'immigration au Canada selon les lois canadiennes de l'immigration. (RAS 9.1.8)

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
24	A	62,5	Savoirs	L'immigration	Se rappeler les principaux objectifs de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2002</i> . (RAS 9.1.8)
25	C	28,6	Compétences et processus	L'immigration	Déterminer, à partir de quatre points de vue, l'interlocuteur dont les commentaires sont le plus directement liés à un critère qui s'applique aux visiteurs de longue durée au Canada. (RAS 9.C.1)
26	C	50,6	Compétences et processus	L'immigration	Déterminer l'intention des politiques d'immigration du Canada le plus directement liée à l'information présentée dans trois sources. (RAS 9.C.4)
27	A	82,5	Savoirs	L'immigration	Reconnaître à quelle catégorie d'immigration s'applique le système à points. (RAS 9.1.8)
28	C	89,9	Compétences et processus	L'immigration	Interpréter un diagramme à bandes pour déterminer à quelle catégorie d'immigrants correspond le plus faible pourcentage d'immigrants francophones. (RAS 9.C.1)
29	C	39,4	Compétences et processus	L'immigration	Identifier l'idée portant sur l'immigration au Québec, qui est appuyée par l'information présentée dans un article de journal. (RAS 9.C.1)
30	B	57,3	Compétences et processus	L'immigration	Tirer une conclusion au sujet de la problématique à laquelle est reliée de plus près l'information présentée dans trois sources. (RAS 9.C.4)
31	B	80,3	Savoirs	La prise de décision économique	Savoir ce qu'un syndicat s'efforce d'accomplir dans un système économique. (RAS 9.2.4)
32	D	68,6	Savoirs	La prise de décision économique	Se rappeler ce qui provoque habituellement les grèves de travailleurs qui se produisent dans les économies de marché et les économies mixtes. (RAS 9.2.4)
33	B	60,3	Compétences et processus	La prise de décision économique	Analyser une caricature et un graphique linéaire pour déterminer la problématique économique à laquelle se rattache le plus directement l'information des deux sources. (RAS 9.C.1)
34	B	56,3	Compétences et processus	La prise de décision économique	Déterminer la question à laquelle pourrait le mieux répondre l'information présentée dans trois sources portant sur les répercussions économiques des syndicats. (RAS 9.C.4)

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
35	D	72,6	Savoirs	La prise de décision économique	Savoir comment la loi de l'offre et de la demande a des répercussions sur les prix des biens et services. (RAS 9.2.4)
36	D	38,0	Compétences et processus	La prise de décision économique	Analyser l'information présentée dans un communiqué de presse décrivant une action du gouvernement, pour déterminer comment réagirait un partisan d'une économie de marché. (RAS 9.C.1)
37	B	68,0	Compétences et processus	La prise de décision économique	Interpréter une caricature pour déterminer le message du caricaturiste à propos des répercussions sur les consommateurs de l'intervention du gouvernement dans l'économie. (RAS 9.C.1)
38	C	49,5	Compétences et processus	La prise de décision économique	Déterminer la problématique économique au cœur de l'information présentée dans trois sources. (RAS 9.C.4)
39	B	72,5	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Se rappeler ce que souligne la théorie économique du consumérisme. (RAS 9.2.5)
40	A	78,2	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Identifier un aspect du consumérisme qui offre des avantages aux individus. (RAS 9.2.5)
41	C	81,7	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Analyser les détails d'une caricature et l'extrait d'un article de journal pour déterminer ce qui est suggéré à propos de ce qui motive le comportement du consommateur. (RAS 9.C.1)
42	C	43,3	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Déterminer la question à laquelle pourrait le mieux répondre l'information dans trois sources portant sur le consumérisme. (RAS 9.C.4)
43	B	74,4	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Connaitre la pratique commerciale que désigne le terme <i>marketing</i> . (RAS 9.2.5)
44	C	82,1	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Identifier un exemple d'action des consommateurs qui peut influencer les décisions commerciales. (RAS 9.2.5)

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
45	D	49,3	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	À partir de l'information présentée dans deux sources, tirer une conclusion sur les répercussions de l'action des consommateurs peut avoir sur le commerce. (RAS 9.C.1)
46	D	50,5	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Faire une généralisation pour déterminer la question de recherche pour laquelle l'information présentée dans trois sources serait le mieux utilisée. (RAS 9.C.4)
47	C	74,6	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	À partir des idées présentées dans un article de journal portant sur les intérêts communs de trois groupes, tirer une conclusion à propos d'une question. (RAS 9.C.1)
48	B	73,4	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Connaitre un terme employé pour identifier une source de préoccupations se rapportant aux répercussions sur la qualité de vie, découlant des décisions que le gouvernement a prises à propos de questions environnementales. (RAS 9.2.6)
49	A	69,0	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Analyser l'information présentée dans une source pour identifier l'interlocuteur d'une autre source qui sera très probablement critique à l'égard de la décision du gouvernement décrite dans la première source. (RAS 9.C.1)
50	D	70,3	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Tirer une conclusion à propos d'une question à laquelle répond le plus clairement l'information présentée dans deux sources. (RAS 9.C.4)